

# Note de présentation du budget primitif 2020

## Commune d'Olliergues

### Budget principal

#### Eléments de contexte

Après dix années de réformes financières et fiscales, la loi de finances pour 2020 vient mettre en place un nouveau paysage fiscal local avec des conséquences à long terme sur la gestion des collectivités territoriales.

La suppression de la taxe d'habitation pose en effet certains problèmes et lève également quelques questions : liberté de vote des taux, évolution des bases, compensation, impact sur les composantes intervenant dans les relations financières de l'Etat avec les collectivités, inégalités entre territoires ruraux et urbains, lien du contribuable avec son territoire, rôle futur des collectivités dans l'équilibre budgétaire national...

#### Priorités du budget 2020

- Maintenir la qualité des services publics communaux malgré des recettes en berne et incertaines,
- Ne pas augmenter la pression fiscale,
- Maintenir une capacité de financement des investissements futurs

#### Ressources de la section de fonctionnement

Les produits de la taxe d'habitation et de la taxe foncière ont été prévus, conformément à la loi de finance pour 2020 et aux simulations faites, à la même hauteur que ceux de 2019. En effet, les taux de TH étant figés à leur niveau de 2019 et considérant la revalorisation des bases et la compensation issue du transfert du foncier bâti du département vers la collectivité, ces recettes ont été évaluées avec prudence.

La dotation forfaitaire devrait poursuivre sa baisse et la dotation de solidarité rurale devrait continuer à progresser. Globalement, les dotations, subventions et participation progressent de 29.46% par rapport au budget 2019, mais de seulement 0.93% par rapport au Compte administratif de ce même exercice.

Les remboursements de rémunérations de personnel sont en forte augmentation car ils avaient été sous-évalués en 2019.

Globalement, les recettes de fonctionnement progressent de 3.36% par rapport au budget 2019 ; cependant, en comparant le budget 2020 et le compte administratif 2019, la tendance s'inverse et fait apparaître un recul de 1.92%. Les recettes réelles de fonctionnement, quant à elles, sont en recul de 3.8% par rapport au CA 2019.

<i>Chapitre</i>	<i>Budget 2019</i>	<i>BP 2020</i>	<i>EVO 19-20</i>
<i>002_Résultat de fonctionnement reporté</i>	461 804,56	462 967,92	0,25%
<i>013_Atténuations de charges</i>	7 279,16	30 000,00	312,14%
<i>042_Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	500,00	7 416,00	1383,20%
<i>70_Produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	92 233,94	54 700,00	-40,69%
<i>73_Impôts et taxes</i>	512 765,00	523 866,08	2,16%
<i>74_Dotations, subventions et participations</i>	122 817,00	159 000,00	29,46%
<i>75_Autres produits de gestion courante</i>	120 000,00	123 050,00	2,54%
<i>77_Produits exceptionnels</i>	1 300,00	2 000,00	53,85%
<b><i>Total général</i></b>	<b>1 318 699,66</b>	<b>1 363 000,00</b>	<b>3,36%</b>

### Charges de la section de fonctionnement

Le budget étant équilibré, les charges de fonctionnement progressent au même rythme que les ressources, soit 3.36%. Cette progression vient essentiellement du virement à la section d'investissement en hausse de 18.96%.

Les charges réelles de fonctionnement, quant à elles, affichent un recul de 4.02% par rapport au budget 2019.

<i>Chapitre</i>	<i>Budget 2019</i>	<i>BP 2020</i>	<i>EVO 19-20</i>
<i>011_Charges à caractère général</i>	339 359,50	328 800,00	-3.11%
<i>012_Charges de personnel et frais assimilés</i>	400 700,00	408 000,00	1,82%
<i>023_Virement à la section d'investissement</i>	400 979,98	477 000,00	18.96%
<i>042_Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	9 065,04	10 000,00	10,31%
<i>65_Autres charges de gestion courante</i>	79 324,64	56 260,00	-29,08%
<i>66_Charges financières</i>	25 990,50	18 450,00	-29,01%
<i>67_Charges exceptionnelles</i>	1 700,00	1 500,00	-11,76%
<i>022_Dépenses imprévues</i>	61 580,00	63 000,00	2,31%
<b><i>Total général</i></b>	<b>1 318 699,66</b>	<b>1 363 000,00</b>	<b>3,36%</b>

### Ressources d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 187 000.00 soit un budget équivalent en volume à celui de 2019.

Les ressources de la section d'investissement proviennent en grande majorité du virement de la section de fonctionnement et de l'affectation des résultats de l'exercice 2019.

227 338.96€ sont également reportés de l'exercice 2019 et concernent un solde de subvention Leader notifiée dans le cadre de l'opération Olliergues 2030.

## Les dépenses d'investissement

Le résultat reporté constitue la première dépense d'investissement avec 443 647.99€

La majorité des dépenses d'équipement (361 495.41€) n'a été affectée à aucune opération, laissant la possibilité au prochain exécutif de décider de l'affectation de ces crédits.

Les principales dépenses affectées sont les suivantes :

- 60 000.00€ sont prévus pour le paiement des travaux d'éclairage public,
- 24 700.00€ pour l'opération « Mobilier Matériel » avec notamment la poursuite de la modernisation des équipements informatiques des services municipaux et l'acquisition d'un gyrobroyeur,
- 20 000.00€ pour les travaux de réalisation d'un déversoir d'orage sur la RD906,
- 10 000.00€ pour l'aire de jeux de l'école maternelle,
- 5 000.00€ pour la réalisation d'une table d'orientation,
- 81 500.00€ de remboursement d'emprunts, soit 13 500€ de plus qu'en 2019 dus au début de l'amortissement de l'emprunt souscrit dans le cadre du financement de l'opération Olliergues 2030.

## Budget de l'assainissement

### Ressources d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 41 600.00€ soit un recul de 21.22% par rapport à l'exercice 2019.

Ce recul est dû principalement à l'arrêt du versement de la participation du budget général au budget de l'assainissement ainsi qu'à la baisse du résultat reporté venu combler le déficit en 2019.

	<i>Chapitre</i>	<i>Budget 2019</i>	<i>BP 2020</i>	<i>EVO 19-20</i>
	<i>002_Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)</i>	16 144,26	12 602,72	-21,94%
	<i>042_Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	3 360,00	2 400,00	-28,57%
	<i>70_Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises</i>	33 301,74	26 240,00	-21.21%
	<i>77_Produits exceptionnels</i>	0,00	357.28	
	<b><i>Total général</i></b>	<b>52 806,00</b>	<b>41 600,00</b>	<b>-21.22%</b>

### Dépenses d'exploitation

Les recettes baissant fortement, les dépenses d'exploitation ont été évaluées au plus juste des besoins du service et sur la base des réalisations habituellement constatées.

L'ensemble des dépenses réelles d'exploitation sont en net recul.

<i>Chapitre</i>	<i>Budget 2019</i>	<i>BP 2020</i>	<i>EVO 19-20</i>
<i>011_Charges à caractère général</i>	17 250,00	8 350,00	-51,59%
<i>014_Atténuations de produits</i>	4 000,00	3 500,00	-12,50%
<i>042_Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	28 256,00	28 300,00	0,16%
<i>65_Autres charges de gestion courante</i>	3 000,00	1 300,00	-56,67%
<i>67_Charges exceptionnelles</i>	300,00	150,00	-50,00%
<b><i>Total général</i></b>	<b>52 806,00</b>	<b>41 600,00</b>	<b>-21,22%</b>

### Ressources d'investissement

L'excédent d'investissement reporté constitue 82,40% des ressources d'investissement du budget de l'assainissement.

En dehors de ce poste, les recettes d'investissement sont composées des amortissements pour 28 300€ et du FCTVA pour 564,92€.

### Dépenses d'investissement

A l'instar du budget général, les dépenses d'équipement n'ont fait l'objet d'aucune affectation précise.

En dehors de cela, 2 400,00€ sont prévus pour l'amortissement des subventions.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 164 000,00€.

## Budget du CCAS

Dans un but de simplification organisationnelle et budgétaire, la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit la possibilité pour les communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

La dissolution entraîne la gestion en direct par la commune de la compétence gérée jusque là par le CCAS et l'intégration de son budget au budget général.